



AU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 20 octobre 2011
C. 37/274-cl – FIPAV/SpaDom

Pétition des Amis de la Cité et consorts (308 signatures) : « Sauvons Looping »

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil, dans sa séance du mardi 12 octobre 2010, renvoyait à la Municipalité pour étude et communication la pétition « Sauvons Looping », déposée le 14 octobre 2009 au Conseil Communal par les Amis de la Cité. Cette pétition demandait la conservation du jardin Looping, cinq serres aménagées dans les vitrines du tunnel de la Barre, dans le cadre de Lausanne Jardins 09.

Ce jardin a considérablement transformé le site durant la manifestation Lausanne Jardins 09. La Municipalité considère qu'il a contribué à la mise en valeur des cinq vitrines, autrefois tristement aménagées, et a amélioré de manière significative un espace public urbain jusqu'alors sombre et peu engageant.

Conçu de manière éphémère, ce jardin ne pouvait toutefois être conservé en l'état.

Aussi, la Municipalité a chargé le Service des parcs et domaines d'étudier la pérennisation de ce jardin, avec pour objectifs la viabilité à long terme de végétaux exotiques dans un tel environnement, la mise en conformité des installations en eau et électricité, la simplification de la charge d'entretien, et la diminution de la consommation en énergie de l'éclairage de croissance. Cette étude, conduite en 2010, a conclu que ces objectifs pouvaient être atteints moyennant l'engagement de travaux estimés à 130 000 francs, comprenant le démontage complet du jardin puis sa réinstallation.

Les essais d'optimisation du dispositif d'éclairage de croissance ont conduit au choix de lampes à iode métallique, qui permettent une diminution de la consommation en électricité de plus de 75 % comparée à celle de l'installation d'origine, tout en maintenant une bonne qualité d'éclairement. De même, la mise en place d'un système d'arrosage intégré et automatisé simplifie considérablement la charge d'entretien, qui jusqu'alors devait se faire manuellement vitrine par vitrine.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

La Municipalité informe votre Conseil que :

- En date du 12 janvier 2011, elle a décidé de conserver le jardin et a adopté un crédit supplémentaire de 130 000 francs pour les travaux de pérennisation, accepté par la Commission des Finances dans sa séance du 21 mars 2011.
- Les travaux de pérennisation ont été entrepris dès le mois d'avril 2011, et que ceux-ci sont en cours de finition (à noter que le crédit octroyé a été largement respecté).
- L'inauguration officielle des travaux réalisés aura lieu le samedi 5 novembre 2011 à 11h00, sous forme d'un apéritif, auquel seront conviés les membres du Conseil communal et les pétitionnaires.

En vous remerciant de prendre note de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter